INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, mardi le troisième jour du mois de mars deux mille vingt, à **10:30** h., à laquelle sont présents Messieurs,

-Jean-Michel Pepin, Conseiller - Ville de Delson

-Jean-Claude Boyer, Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Quorum sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

20-03-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 février 2020.
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 février 2020.
5.- Adjudication du contrat de bétonnage du puits de chute Sainte-Catherine.
6.- Mandat de protection, surveillance et remplacement d'une vanne de puits.
7.- Présentation des rapports d'Aquatech annuel 2019 et janvier 2020.
8.- Varia
9. - Question du public.
10.- Levée de l'assemblée.

20-03-17 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 4 FÉVRIER 2020.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2020.

20-03-18 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 437,527.56 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 741.43 $ pour un montant total de 438,258.99 $.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

20-03-19

No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 février 2020, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

20-03-20

ADJUDICATION DU CONTRAT DE BÉTONNAGE DU PUITS DE CHUTE SAINTE-CATHERINE

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitation (appel d'offres #20-04) ont été demandées à 2 entreprises et que le 28 février à 11:00, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	PRIX
Construction Arcade	97,889.72 $
Le Groupe Lefebvre M.P.R. inc.	122,908.28 $

CONSIDÉRANT la lettre de la firme SNC-Lavalin, en date du 2 mars 2020 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour la réfection (bétonnage) du puits de chute Sainte-Catherine à l'entreprise Construction Arcade 1200, Bernard Lefebvre Laval, Québec, H7C 0A5, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 97,889.72 $ (quatre-vingt-dix-sept mille neuf huit cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante-douze cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres correspondant au #20-04.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat à intervenir entre les parties.

20-03-21

MANDAT CONCERNANT LE BÉTONNAGE, SURVEILLANCE ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE LA VANNE DÉFECTUEUSE AU PUITS DE CHUTE SAINT CATHERINE.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration qu'une inspection des lieux a permis de constater en plus d'une dégradation des structures du puits de chute Sainte-Catherine datant des années 50 , il y a lieu d'obtenir les services d'une firme d'ingénierie afin de procéder à la surveillance du bétonnage à venir et la préparation des plans et devis pour la réfection de la vanne au puits de chute de Sainte-Catherine.

CONSIDRANT l'offre de service de la firme SNC-Lavalin en date 25 février 2020 afin d'effectuer les relevés menant à la réalisation des plans et devis, communication avec le Ministère et l' A.O. sur invitation pour la réalisation des travaux.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme SNC-Lavalin pour effectuer la surveillance du bétonnage et inspection menant à la réfection structurelle et les plans et devis de la vanne défectueuse du puits de chute de Sainte-Catherine et ce, pour un montant de $ 21,725.00 plus taxes, le tout selon l'offre de services datée du 25 février 2020.

20-03-22 RAPPORT D'EXPLOITATION ANNUEL 2019 ET JANVIER 2019.

La firme Aquatech fait la présentation du rapport d'exploitation annuel 2019 et de janvier 2020 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

20-03-23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)